

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 avril 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Claudette MONPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOOTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALES - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Patrick BORE représenté par André GLINKA-HECQUET - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Frédéric COLLART représenté par Isabelle SAVON - Samia GHALI représentée par Bernard MARTY - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Andrée GROS représentée par Annie GRIGORIAN - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par Guy SAUVAYRE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Vincent POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Roger RUZE représenté par Josette FURACE - EMMANUELLE SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Dominique TIAN représenté par Marine PUSTORINO - Maxime TOMMASINI représenté par Emilie DOURNAYAN - Martine VASSAL représentée par Monique CORDIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS.

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

011-074/14/CC

■ Création et composition des Commissions Permanentes de Travail et d'Études DAS 14/11254/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application des dispositions des articles L.5211-2 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté peut décider la création de Commissions permanentes de travail et d'études qui seront chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et de préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au Conseil et au Bureau de la Communauté.

Les Commissions permanentes de travail et d'études émettent un avis consultatif à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président ou du Président de Commission délégué est prépondérante.

Chaque conseiller est membre de deux Commissions.

Le Président de la Communauté Urbaine est Président de droit de toutes les Commissions Permanentes de travail et d'études qu'il convoque dans les huit jours qui suivent la nomination de leurs membres. Au cours de cette première réunion, les Commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Considérant

- L'intérêt de constituer des Commissions Permanentes de Travail et d'Études pour la préparation des délibérations du Conseil de la Communauté Urbaine ;
- La nécessité de permettre l'expression pluraliste des élus et la participation effective des conseillers communautaires aux travaux des Commissions.

Après en avoir délibéré :

Décide

**Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2014**

Article 1 :

Est approuvée la création au sein de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole des onze Commissions permanentes de travail et d'études suivantes :

Fonctionnement et Maîtrise des coûts (FCT) : cette commission a pour compétences :

- Finances et Budget
- Ressources Humaines et Informatique, Moyens Généraux
- Affaires Juridiques, Assurances
- Communication
- Evaluation des politiques publiques communautaires

Développement économique et emploi (DEV) : cette commission a pour compétences :

- Création et Gestion des Zones d'activités
- Accueil des Entreprises
- Actions de développement économique
- Création de ZAC d'intérêt communautaire
- Projets de développement économique en partenariat avec les collectivités territoriales et les EPCI

Aménagement de l'espace communautaire (AEC) : cette commission a pour compétences :

- Elaboration et Modification des documents d'urbanisme
- Programmes d'aménagement d'ensemble
- Détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaires
- Valorisation des espaces communautaires périurbains, agriculture périurbaine, sylviculture et viticulture

Habitat et politique de la Ville (HPV) : cette commission a pour compétences :

- Programme locaux et opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- Politique du logement social et du logement d'intérêt communautaire
- Dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale
- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Politique de la ville

Développement des Transports métropolitains (DTM) : cette commission a pour compétences :

- Organisation des transports urbains
- Définition de l'offre des transports et de stationnement
- Définition des dessertes, itinéraires et fréquences des lignes urbaines et périurbaines
- Tarification des transports
- Elaboration du plan de déplacement urbain et périurbain
- Transports accessibles et transports de demain (Développement de l'offre transports en commun en site propre (TCSP))

Propreté Environnement Développement durable (PEDD) : cette commission a pour compétences :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés, tri sélectif
- Propreté
- Valorisation des déchets recyclables

- Traitement des déchets ultimes
- Transports des déchets ménagers et assimilés
- Gestion du réseau et distribution d'eau potable
- Gestion du pluvial
- Assainissement et traitement des eaux usées
- Plan climat
- Energie

Voirie et signalisation (VOI) : cette commission a pour compétences :*

- Création, Aménagement et entretien de la voirie
- Signalisation du domaine communautaire

Ports et espace maritime (POR) : cette commission a pour compétences :

- Création des ports de plaisance
- Gestion du domaine public maritime
- Manifestations sur le domaine public maritime
- Maintenance technique des ports

Equipements d'intérêt communautaire, patrimoine foncier, protection et sécurité des espaces communautaires (EPPS) : cette commission a pour compétences :

- Construction, Gestion et entretien d'équipements d'intérêts communautaires, culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs
- Création des cimetières, crématorium de Saint-Pierre
- Participation la lutte contre l'incendie et secours
- Gestion des risques
- Préemption
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion des antennes de proximité

Innovation prospective et enseignement supérieur (IPE) : cette commission a pour compétences :

- Développement et structuration des technopôles
- Agglomération numérique
- Université, Recherche

Rayonnement international et tourisme (RIT) : cette commission a pour compétences :

- Relations internationales et coopération extérieure
- Tourisme et valorisation de la métropole
- Evénements métropolitains

Article 2 :

Chacune de ces Commissions est composée de 25 membres titulaires désignés au sein du Conseil de Communauté à la représentation proportionnelle.

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
FCT 011-074/14/CC

Signé le 25 Avril 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Avril 2014